

l'Europe entière, en voyant à leurs genoux ces hommes vénérables offrir les trésors de la charité pour prix de la liberté qu'ils venaient implorer! Et l'on osait parler de gloire, de triomphes, de grandeur quand on en était réduit à cette humiliation! J'en trouve une nouvelle preuve dans l'extrait suivant d'une lettre du roi de Ma-

chaines s'élève à plusieurs milliers pendant le cours d'un siècle.

Leur usage était de recueillir les aumônes des princes, des évêques, des personnes charitables de tous les rangs, et celles qu'ils se procuraient par les ressources de leur ordre : ils obtenaient ensuite l'autorisation du roi, et des lettres auprès des ambassadeurs et consuls en Barbarie, qui les protégeaient et les présentaient aux chefs et princes de ces pays.

L'ordre de *Notre-Dame de la Merci*, pour le rachat des captifs, a été fondé par Pierre de Nolasque du diocèse de Saint-Papoul, en Languedoc, en 1218. Celui des *Trinitaires pour la redemption des captifs*, dits *Mathurins*, l'avait été en 1198 par Jean de Matha et Félix de Valois, deux Français que l'excès des maux dont ils savaient qu'étaient accablés les chrétiens chez les Turcs porta à fonder un ordre pour leur délivrance, noble résolution qui eut tout le succès qu'on devait en attendre, et qui fut imitée depuis par les Pères de la Merci dont on vient de parler.

Nous renvoyons le lecteur aux *Relations des voyages pour la redemption des captifs aux royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis, pendant les années 1770, 1723, 1724 et 1725, par les Pères députés de l'ordre de la Sainte-Trinité, dits Mathurins*, 2 vol. in-12, 1726 et 1770.

roc, écrite (1) à M. de Saint-Olon, ambassadeur de France à sa cour.

« Nous vous avons dit que nous ferions avec vous les mêmes traités que vous avez faits avec le grand-seigneur, qui est notre frère dans la loi; et dans cette pensée, nous nous sommes réjouis de votre venue, et nous vous l'avons témoigné d'abord que vous avez paru à notre haut trône (que Dieu protège); mais comme vous n'êtes venu que pour parler des esclaves français (2) et que vous n'avez pas exécuté la commission que nous avions donnée au fils d'Estelle, le marchand chrétien, de nous choisir et apporter des corps de cuirasse, quelques sabres riches et singuliers, quelques précieux bijoux du trésor de votre empereur, et qui pussent être de notre goût, nous n'avons pas jugé à propos de vous écouter, ni de vous accorder vos esclaves (3), etc. »

Les pirateries des Barbaresques et l'esclavage

(1) Datée de Méquinez, avant 1693. Voyez *l'État présent de l'empire de Maroc*, par M. Pidon de Saint-Olon, ambassadeur à Maroc. Paris, 1694.

(2) *Esclaves français!* Comment Louis XIV, avec des armées de cent mille hommes et une marine superbe, pouvait-il supporter qu'on tint un pareil langage à son ambassadeur? Cela ne l'empêcha pas de recevoir celui de Maroc en 1699.

(3) Les esclaves chrétiens, dans les états de Maroc, appartiennent tous à l'empereur de ce pays.

des chrétiens, chez eux, s'étaient soutenus avec les mêmes déprédations pendant tout le dix-huitième siècle. De 1720 à 1730 seulement, on trouve trois missions envoyées dans les régences d'Alger, de Tripoli, de Tunis et à Maroc pour le *rachat des captifs*. Les états d'Italie, la Sardaigne, les îles de Sicile et de Corse, le commerce du Levant souffrirent surtout des brigandages africains; quelques puissances cherchèrent à s'en mettre à l'abri par des subsides; vains remèdes qui ne servaient qu'à fortifier l'ennemi!

Le commencement du dix-neuvième siècle fut plus paisible. La Méditerranée éprouva quelque tranquillité; mais bientôt les événemens de 1814, la chute du vaste empire qui réprimait avec une vigueur démesurée les atteintes portées à sa puissance, semblèrent aux Barbaresques un moment propice pour recommencer leurs brigandages. La liberté du commerce, dans la Méditerranée, fut entravée par leurs corsaires; les îles attaquées et les habitans emmenés captifs et vendus dans les bagnes de l'Afrique. Ce fut surtout contre les états faibles et sans marine qu'ils dirigèrent leurs courses. On vit les croisières de Maroc et de Tunis, depuis quelque temps beaucoup moins actives que celles de leurs voisins, reparaitre en mer, et leurs escadres être portées à un nombre de vaisseaux fort au-dessus de celui qu'elles avaient eu depuis un siècle. Aidés de la coopération de Tripoli, ils firent des

descentes sur plusieurs points des côtes d'Italie, d'Espagne, de Sicile, de Sardaigne et dans les îles de la Méditerranée, emportant ou détruisant tout ce qui s'offrait à eux.

Ces excès fixèrent l'attention de l'Europe; l'Angleterre surtout, où l'usage permet de s'intéresser aux grandes affaires publiques dans des assemblées ou réunions de citoyens, intervint dans celle-ci. Les sociétés formées pour l'abolition de la traite et l'encouragement des découvertes en Afrique députèrent sir Sydney Smith auprès du congrès de Vienne, pour s'y concerter sur les moyens d'assurer la répression des pirates et de l'esclavage en Barbarie. Il y créa une espèce d'association ou chevalerie pour ce grand projet. Son *Mémoire sur la nécessité et les mesures à prendre pour détruire les pirateries* (1), en faisant connaître l'étendue du mal, en avait indiqué le remède; c'était de s'entendre avec la Porte ottomane pour interdire aux Barbaresques la course sur les vaisseaux chrétiens, et le commerce des esclaves qu'ils faisaient des équipages. Erreur sans doute, puisque nous verrons plus bas qu'en 1816, lorsqu'Alger fut bombardé par lord Exmouth, le dey négocia avec le grand-seigneur, et qu'il en obtint du secours (2).

(1) Daté de Londres, 30 août 1814.

(2) Au moment où nous écrivons, les flottes barbaresques sont encore réunies à celle des Turcs, dans la guerre de ceux-ci contre les chrétiens de la Grèce.

« Pendant que l'on s'occupe, disait sir Sydney Smith, des moyens d'abolir la traite des noirs (1), et que l'Europe civilisée s'efforce d'étendre les bienfaits du commerce sur la côte occidentale de l'Afrique, ceux de la sécurité des personnes et des propriétés dans l'intérieur de ce vaste continent, il est étonnant qu'on ne fasse aucune attention à la côte septentrionale de cette même contrée, habitée par des pirates turcs, qui non-seulement oppriment les naturels de leur voisinage, mais les enlèvent et les achètent comme esclaves pour les employer dans les bâtimens armés en course. Ce honteux brigandage ne révolte pas seulement l'humanité; mais il entrave le commerce de la manière la plus nuisible, puisqu'un marin ne peut naviguer aujourd'hui dans la Méditerranée, ni même dans l'Atlantique sur un bâtiment marchand, sans éprouver la crainte d'être enlevé par ces pirates, et conduit esclave en Afrique.

» Le gouvernement d'Alger se compose des officiers d'un orta ou régiment de janissaires, soldatesque révoltée, prétendant ne pas reconnaître,

(1) La Chambre des pairs avait voté une adresse au prince régent pour lui demander d'intervenir dans les négociations de l'Europe, afin de parvenir à l'abolition générale de l'esclavage (5 mai 1814).

Voyez *l'État actuel des colonies*, faisant suite à *l'Histoire philosophique des deux Indes*.

même en apparence, l'autorité de la Porte ottomane, qui, cependant, n'avoue pas cette indépendance. Le dey est toujours celui des officiers de l'orta qui s'est le plus distingué par sa cruauté.

» Le pavillon ottoman ne suffit pas pour protéger ses sujets grecs, et les mettre à l'abri des attentats des corsaires algériens (1). Dernièrement le dey, soit par caprice de cruauté, soit par une politique barbare dont le but était de détruire le commerce de ses rivaux de Tunis et de Tripoli, fit pendre les équipages de plusieurs bâtimens de l'Archipel et de l'Égypte, chargés de blé et tombés en son pouvoir.....

» Si un barbare, se disant prince indépendant, peut à son gré menacer, effrayer, pendre les Grecs et les marins des petits états européens, qui, seuls, font un commerce que les bâtimens des grandes puissances ne trouvent pas assez avantageux pour être suivi, parce qu'ils ne peuvent pas naviguer à aussi peu de frais, si ce chef audacieux de pirates peut, quand il le veut, intercepter les cargaisons de blé destinées pour l'Europe, les peuples civilisés sont, par ce fait, sous la dépendance d'un chef de voleurs, qui, à leur insu, pourrait augmenter leur détresse,

(1) Lorsque sir Sydney Smith publia son Mémoire, la Porte ne faisait point la guerre aux Grecs; depuis ce moment elle s'est réunie aux Barbaresques, et en a surpassé les cruautés.

ou même achever de les affamer dans un temps de disette.

» Le barbare a aussi un moyen formidable d'extorquer de l'argent des princes chrétiens (ce qu'il vient de faire par rapport à la Sicile) : il les menace de mettre à mort ceux de leurs sujets tombés en son pouvoir. Sa cruauté connue, rendant ses menaces très-redoutables, lui devient un moyen de faire servir l'argent d'un prince chrétien à soutenir la guerre qu'il déclare à l'autre. Il peut ainsi mettre toute l'Europe à contribution, et forcer pour ainsi dire les nations, à tour de rôle, à payer un tribut à sa férocité, en achetant de lui la vie des malheureux esclaves et la paix.

» Il est évident que les moyens militaires employés jusqu'à ce jour par les princes chrétiens pour tenir en échec les états barbaresques ont été non-seulement insuffisans, mais qu'ils ont eu le plus souvent pour résultat de consolider davantage le dangereux pouvoir de ces barbares.

» L'Europe a paru long-temps se reposer sur les efforts des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et n'a point assez vu que cet ordre de chevalerie n'avait, dans les derniers temps, ni assez de pouvoir ni peut-être assez d'énergie pour contre-balancer et repousser les agressions toujours renaissantes de ces nombreux pirates....

» Maintenant quels sont les moyens à employer? Le soussigné voudrait pouvoir faire partager

à toute l'Europe sa conviction, résultat de trente années d'étude et d'examen approfondi. Il n'a cessé, pendant sa mission à la cour ottomane et son commandement dans le Levant, de s'occuper du sujet qu'il traite aujourd'hui.

» Cette conviction intime de la possibilité de faire cesser promptement le brigandage des états barbaresques ne saurait être mieux prouvée que par l'offre qu'il fait de prendre la direction de l'entreprise, si l'on met à sa disposition les moyens nécessaires (1).

(1) Cette proposition de la part de sir Sydney Smith ne présente rien de fanfaron ni d'extraordinaire. On connaît son habileté en mer et les preuves qu'il a données de ses talens comme militaire et comme marin, depuis la fameuse bataille navale entre la Suède et la Russie (juin 1791), où il servit, dans l'escadre de la première de ces puissances, jusqu'au siège de Saint-Jean d'Acre (mai 1799), qu'il força Bonaparte de lever : il a été un des plus chauds ennemis de la France pendant la révolution. C'est en partie à son activité qu'est dû le manque de succès de notre expédition en Égypte. A son retour de cette campagne, il fut élu membre de la chambre des communes par la ville de Rochester; il fut nommé, en 1805, contre-amiral de la *Bleue*. C'est encore lui qui conduisit, en 1807, le prince, depuis roi de Portugal au Brésil. Député par des sociétés anglaises auprès du congrès de Vienne, en 1814, pour demander l'abolition de la traite des noirs ainsi que celle des pirates barbaresques, il eut le mérite, sinon de réussir complètement, au moins de fixer l'attention des

» Il propose aux nations les plus intéressées au succès de cette noble entreprise de s'engager, par traités, à fournir leur contingent d'une force maritime, qui, sans compromettre aucun pavillon, et sans dépendre des guerres ou des crises politiques des nations, aurait constamment la garde des côtes de la Méditerranée et le soin important de surveiller, d'arrêter et de poursuivre tous les pirates par terre et par mer. Ce pouvoir avoué, protégé par toute l'Europe, non-seulement rendrait au commerce une parfaite sécurité, mais finirait par civiliser les côtes d'Afrique en empêchant ses habitans de continuer leurs pirateries au préjudice de leur industrie productive et de leur commerce légitime.

» Cette force protectrice et imposante commencerait par un blocus rigoureux des forces navales des Barbaresques partout où il pourrait s'en trouver. En même temps les ambassadeurs de tous les souverains et de tous les états de la

---

cours sur ces grandes questions, dont la première a été décidée en faveur de la justice et de l'humanité.

Sir Sydney Smith, établi à Paris, y fonda la *Société anti-pirates*, plus célèbre par son zèle et son objet que par des succès bien positifs.

M. Smith avait été prisonnier de la république en 1796; il fut mis au Temple, d'où il s'échappa à l'aide d'un faux ordre de transfèrement. C'est un homme actif, ardent, fin, aimant les plaisirs et le jeu, âgé aujourd'hui de cinquante-neuf ans.

chrétienté devraient se soutenir mutuellement en représentant à la Porte ottomane qu'elle ne peut qu'être responsable elle-même des actes d'hostilité de ses sujets, si elle continue de permettre, dans ses états, le recrutement des garnisons en Afrique, qui ne lui sont d'aucune utilité, tandis que ces forces pourraient être mieux employées contre ses ennemis que contre les puissances européennes et amies, et en exigeant d'elle un désaveu formel et une interdiction authentique des guerres que ces chefs rebelles déclarent à l'Europe.

» Les autres détails seront aisément développés quand les souverains auront adopté le principe, et qu'ils auront daigné accorder au soussigné la confiance et l'autorisation nécessaires au succès de l'entreprise (1). »

Ces démarches, soit qu'elles fussent ignorées des Barbaresques, soit qu'elles ne les intimidassent pas, ne diminuèrent en rien leur audace et leurs dispositions hostiles. Alger surtout se distingua bientôt par une conduite tellement atroce qu'il s'attira enfin la juste punition qu'il avait méritée.

---

(1) Au bas de cette circulaire, adressée à toutes les cours et à leurs ministres et ambassadeurs, est écrit : *Reçu, considéré et adopté à Paris, en septembre 1814; à Turin, le 14 octobre 1814; à Vienne, durant le congrès.*

(Signé) W. SIDNEY SMITH.

La nullité d'une répression, ou plutôt de la destruction des Barbaresques, se faisait donc sentir avec plus de force que jamais; ce qui rendait plus urgente l'exécution du projet proposé, et lui conciliait l'approbation des hommes d'état et des écrivains les plus distingués.

A ces deux titres, on devait s'attendre qu'un des pairs de France qui les réunit éminemment prendrait la parole sur un aussi grand objet. Le 9 avril 1816, M. de Châteaubriand s'exprima en ces termes (1) dans la chambre des pairs.

« Messieurs, je vais avoir l'honneur de vous soumettre un projet d'adresse au roi. Il s'agit de réclamer les droits de l'humanité, et d'effacer, j'ose le dire, la honte de l'Europe. Le parlement d'Angleterre, en abolissant la traite des noirs, semble avoir indiqué à notre émulation l'objet d'un plus grand triomphe: faisons cesser l'esclavage des blancs. Cet esclavage existe depuis trop long-temps sur les côtes de la Barbarie; car, par un dessein particulier de la Providence qui place l'exemple du châtement où la faute a été commise, l'Europe payait à l'Afrique les douleurs qu'elle lui avait apportées, et lui rendait esclaves pour esclaves.

» J'ai vu, Messieurs, les ruines de Carthage;

(1) M. de Châteaubriand était membre de la *Société anti-pirates*, et remit lui-même au président de cette société, à la séance du 25 avril 1816, le discours qu'on va lire, et qu'il avait prononcé à la chambre des pairs.

j'ai rencontré parmi ces ruines les successeurs de ces malheureux chrétiens pour la délivrance desquels saint Louis fit le sacrifice de sa vie. Le nombre de ces victimes augmente tous les jours. Avant la révolution, les corsaires de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc étaient contenus par la surveillance de l'ordre de Malte: nos vaisseaux régnaient sur la Méditerranée, et le pavillon de Philippe-Auguste faisait encore trembler les infidèles: profitant de nos discordes, ils ont osé insulter nos rivages. Ils viennent d'enlever la population d'une île entière: hommes, femmes, enfans, vieillards, tout a été plongé dans la plus affreuse servitude. N'est-ce pas aux Français, nés pour la gloire et pour les entreprises généreuses, d'accomplir enfin l'œuvre commencée par leurs aïeux? C'est en France que fut prêchée la première croisade; c'est en France qu'il faut lever l'étendard de la dernière, sans sortir toutefois du caractère des temps, et sans employer des moyens qui ne sont plus dans nos mœurs. Je sais que nous avons pour nous-mêmes peu de chose à craindre des puissances de la côte d'Afrique; mais plus nous sommes à l'abri, plus nous agissons noblement en nous opposant à leurs injustices. De petits intérêts de commerce ne peuvent plus balancer les grands intérêts de l'humanité: il est temps que les peuples civilisés s'affranchissent des honteux tributs qu'ils paient à une poignée de barbares.

« Messieurs, si vous agréez ma proposition, et qu'elle se perde ensuite par des circonstances étrangères, du moins votre voix se sera fait entendre; il vous restera l'honneur d'avoir plaidé une si belle cause. Tel est l'avantage des gouvernemens représentatifs par qui toute vérité peut être dite, toute chose utile proposée: ils changent les vertus sans les affaiblir; ils les conduisent au même but en leur donnant un autre mobile. Ainsi nous ne sommes plus des chevaliers, mais nous pouvons être des citoyens illustres; ainsi la philosophie pourrait prendre sa part de la gloire attachée au succès de ma proposition, et se vanter d'avoir obtenu, dans un siècle de lumières, ce que la religion tenta inutilement dans des siècles de ténèbres.

« Veuillez maintenant, Messieurs, écouter ma proposition :

« Qu'il soit présenté une adresse au roi par la chambre des pairs: dans cette adresse, sa majesté sera humblement suppliée d'ordonner à son ministre des affaires étrangères d'écrire dans toutes les cours de l'Europe, à l'effet d'ouvrir des négociations générales avec les puissances barbaresques, pour déterminer ces puissances à respecter les pavillons des nations européennes, et à mettre un terme à l'esclavage des chrétiens. »

Cependant les corsaires barbaresques, ceux d'Alger et de Tripoli surtout, ne se bornaient

pas à des violences contre les vaisseaux marchands des petits états; ils se crurent assez forts ou assez soutenus pour attaquer le pavillon britannique. Aussi lord Maitland, gouverneur de Malte, fut-il obligé de se rendre à Tripoli pour demander le redressement de ces offenses, tandis que lord Exmouth arrivait à Alger dans le même dessein. Ce dernier s'aperçut que cette place ne pouvait pas être attaquée sans des forces qui n'étaient point à sa disposition dans ce moment, le dey ayant d'ailleurs sept à huit mille hommes avec lui, cinq frégates et plusieurs corvettes dans le port.

L'amiral anglais se borna donc d'abord à des explications, et à obliger cette régence de signer un traité avec Naples et la Sardaigne, quoiqu'à des conditions peu favorables à ces états. Il fut plus heureux à Tunis, où il arriva le 11 avril 1816; il en obtint que les esclaves napolitains qui s'y trouvaient seraient rendus moyennant quinze cents francs par tête, et ceux de Sardaigne pour rien.

On s'aperçut pendant la durée de ces négociations, qui amenèrent ce mince résultat, que la résignation affectée et les promesses des Barbaresques couvraient des projets de nouvelle agression sitôt que l'occasion s'en présenterait: ce soupçon fut confirmé par la conduite du dey d'Alger; il fit de prompts efforts pour remonter son armée; il ouvrit des négociations avec la